



PV DU CONSEIL D'ÉCOLE

12 NOVEMBRE 2019

Membres présents :

Membre de la direction :

M. Antoine KOPP – Directeur

Membres de l'équipe pédagogique :

Mme Sylvie BOURGUIGNON

Mme Axelle LATOUR

Mme Dorothée DU CHALARD

M. David VIERS

Mme Marion OMNES

M. Fabien DELONNAY

M. Luc LAGOUCHE

Mme Nathalie HERY

Mme Gwénaëlle BEAUCHEMIN

Représentants de parents d'élèves :

Mme Anne-Marie SCHRYER

Mme Vanessa HIETTE

Mme Farah BHANJI

Mme Sabrina DANELUZ

La séance débute à 16h30 et est présidée par Antoine KOPP.

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour, approbation du PV

Ordre du jour

1. Approbation du PV du Conseil d'école du 13 juin 2019
2. Installation du conseil, rôle et missions du conseil d'école
3. Présentation de l'école, dispositifs d'enseignement et d'accompagnement (langues, aides aux élèves)
4. Projets et sorties du premier trimestre
5. Traitement des questions diverses

Le compte rendu du conseil d'école du 13 juin est validé à l'unanimité.

2. Installation du conseil, rôle et missions du Conseil d'école

Les élections des représentants au conseil d'école se sont déroulées le vendredi 13 octobre et ont permis d'élire la liste des parents. Sur les 585 inscrits, il y a eu 104 votants avec pour la première fois un vote entièrement dématérialisé.

Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote

Le directeur d'école

8 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement

8 représentants de parents d'élèves dont au moins un par niveau d'enseignement

- siégeant avec voix consultative

- le chef d'établissement

- le directeur administratif et financier

- l'inspecteur de l'Education Nationale en résidence.

L'inspecteur a été nommé l'année dernière. Il s'agit de Monsieur Olivier Le Mercier qui est en résidence à Addis Abeba. Il sera en visite en mars dans l'établissement.

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur les structures pédagogiques, l'organisation du temps et du calendrier scolaires, le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres.

Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement.

Les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier en prenant en compte les contraintes locales.

Les projets et l'organisation des classes de découverte.

Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire.

Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques.

Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

M. KOPP invite les parents d'élèves représentants à collaborer au-delà des réunions du conseil pour participer au fonctionnement de l'école, qui doit écrire un nouveau projet d'établissement, revoir et fusionner les règlements intérieurs et réfléchir à une nouvelle organisation du temps scolaire pour rendre plus fluides les mouvements d'élèves (cantine et sortie notamment).

3. Présentation de l'école, dispositifs d'enseignement et d'accompagnement (langues, aides aux élèves)

L'établissement compte 671 élèves dont 404 en primaire répartis sur 18 classes.

5 classes en Maternelle : 1 Petite section, 1 Moyenne section, 1 Moyenne et Grande section, 2 Grande sections soit 121 élèves.

13 classes élémentaires : 3 CP, 2 CE1, 1 CE1/CE2, 2 CE2, 2 CM1, 1 CM1/CM2 et 2 CM2 soit 282 élèves.

Les effectifs par nationalités évoluent, le pourcentage d'élèves kényans augmentent pour être un peu supérieur à 10 %, le pourcentage d'élèves français passe le tiers pour se rapprocher des 40 % et la part des 50 autres nationalités diminue en restant majoritaire aux environs de la moitié des effectifs

Les effectifs de l'établissement sont présentés avec une moyenne en hausse de 24 élèves par classe en maternelle et 23 en élémentaire.

Ces chiffres sont comparés aux effectifs des 20 établissements de la zone Afrique australe et orientale à laquelle appartient l'école. Divers projets et la mutualisation de la formation continue sont organisés entre les établissements.

L'établissement dispose de dispositifs d'enseignement et d'accompagnement spécifiques dont la présentation a permis de clarifier certains points.

Enseignement de l'anglais

Monsieur KOPP présente le dispositif :

Les élèves bénéficient de **3 heures d'enseignement de la langue anglaise par semaine**. Lors de ces enseignements, chaque élève est inscrit dans un groupe de compétences qui lui permet de mieux répondre à ses besoins. Ces groupes sont établis en fonction du niveau de votre enfant à l'écrit. 7 enseignantes ont la charge de cet enseignement

Il est tout à fait possible au cours de l'année scolaire de passer d'un groupe de compétences à un autre en fonction du niveau de l'élève (nous prenons en compte les avancées mais aussi les difficultés passagères que peut rencontrer l'élève).

Des certifications Cambridge sont proposées dans le cours de l'année. Ces certifications témoignent d'un niveau de langue anglaise, et viennent valider et légitimer l'enseignement dispensé. Les passations sont systématisées en CM2 et Seconde.

Madame Bourguignon, Monsieur KOPP apportent quelques précisions sur le nouveau fonctionnement du département des langues pour développer une ambition forte pour les élèves avec des apprentissages structurés autour de la méthode Global Cambridge et deux méthodes numériques Hamilton et Urbrainy. L'équipe des langues travaille également à des communications spécifiques auprès des parents. Des propositions seront rapidement en action.

Madame Bourguignon précise également le fonctionnement **des séances d'EMILE** (enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère) **qui représentent 3 heures d'enseignement hebdomadaires**. Ce dispositif profite à l'accomplissement du programme français par l'intervention de deux enseignants (de français et d'anglais) pour 2 des 3 séances hebdomadaires.

Dispositif d'accompagnement des élèves à besoins particuliers

L'établissement dispose de 4 AVS. Leur travail est coordonné par Monsieur Scharf référent élève.

L'établissement disposera très rapidement d'une orthophoniste à plein temps dans l'établissement.

L'établissement mettra en place une mission de 3 mois avec une psychologue, Madame Tompkins. Son apport sera essentiel pour structurer les dossiers des élèves à besoins éducatifs particuliers par la réalisation de bilans.

1 heure d'**APC** est banalisée chaque semaine. Les élèves sont répartis en petits groupes de 4 à 6 élèves ou en classe entière pour accompagner les besoins de remédiation et travailler sur des projets spécifiques (carnet de suivi numérique des apprentissages en maternelle, ateliers webradios...).

Le dispositif « **plus de maitres que de classes** » permet de prendre en charge des élèves en difficultés. Les enseignants de l'élémentaire viennent en renfort dans les classes à raison de 3 heures hebdomadaires.

Des groupes de besoin ont été mis en place faisant suite à des évaluations diagnostiquées en début d'année.

Une quatrième heure est également dégagée cette année pour chacun des enseignants d'élémentaire pour favoriser la co-animation dans les classes.

Le dispositif apparait également en maternelle à raison d'une heure par semaine.

L'école bénéficie également de la présence de 2 enseignantes pour accompagner les élèves peu ou non francophones.

Madame Beauchemin présente le travail réalisé au sein de ce double dispositif.

Elle officie dans un dispositif d'intégration d'élèves peu francophones. Appelée **UPE2A** (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), cette classe d'intégration permet un parcours individualisé à chaque élève arrivant à l'école et ne pouvant suivre l'intégralité de la classe (à partir de la moyenne section). Le principe est celui de l'alternance. Afin de favoriser le suivi scolaire et les acquisitions dans sa classe, l'enfant travaille quotidiennement avec Mme Beauchemin et réintègre ensuite sa classe. Le temps passé en classe d'intégration est individualisé et adapté aux capacités et

compétences de chacun. Mme Beauchemin est régulièrement en concertation avec les enseignants des classes des élèves qu'elle accueille.

Ce dispositif est accessible aux élèves le nécessitant à partir de la GS. Avant cela, les enjeux de socialisation et de développement langagier prennent le pas sur une prise en charge via l'un de ces dispositifs.

Sarah Bonhomme prend en charge environ 40 élèves à raison de 2 heures par semaine pour qu'ils puissent être en mesure de mieux suivre la classe. Elle connecte son enseignement avec le vécu des élèves et le travail de la classe.

Ainsi les élèves enrichissent leurs connaissances en vocabulaire pour mieux comprendre les thématiques abordées en classe.

Des PPRL (plan personnalisé de réussite en langues) a été rédigé pour chacun de ces élèves. Il doit définir objectifs et durée des prises en charge placées principalement pendant le temps d'anglais. Un lien avec l'enseignement d'anglais doit être présent au sein de ce plan pour continuer à favoriser les apprentissages dans cette langue source de bien-être et confiance pour ces élèves.

Cette année grâce à une réorganisation des emplois du temps Mesdames Bonhomme et Beauchemin ont la possibilité d'accompagner des élèves de MS pour l'accompagnement des élèves peu francophones.

Projets et sorties de la période

Une vision du programme de la semaine des lycées français du monde est donnée. Semaine importante pour l'ensemble du réseau des écoles françaises dans le monde, la thématique cette année est celle de la « réussite de la PS à la Terminale ». Le programme compte des invitations aux familles autour de tables rondes, la visite de l'auteur Zémanel de la PS à la 5^{ème} et d'autres activités mettant en valeur les dispositifs d'enseignement.

Des ateliers webradio et la visite d'enfants de Kibera pour la journée des droits de l'enfant sont également au programme.

Le cycle 1 présente différents projets invitant les parents : rencontre échange autour de la Maternelle à la française, exposition scientifique et sortie ayant pour thème l'air anime le cycle. D'autres projets jalonnent l'année et permettront l'invitation des familles.

Le conseil des élèves a repris ses fonctions pour faire réfléchir les classes et leurs délégués au sujet permettant d'améliorer le vivre ensemble avec des actions concrètes inscrites dans un parcours citoyen.

Le développement durable est une thématique fortement reprise dans le parcours citoyen des élèves, des visites et projets se coordonnent dans tous les cycles. Madame Héry évoque à cette occasion le projet de la « boîte à jouer » que des enseignants de l'école élémentaire essayent de mettre en place pour favoriser les jeux libres pendant les récréations de midi.

<https://www.youtube.com/watch?v=mfftIzTs3ps>

Le programme Ecole et cinéma et le projet Kitabu ont également établi une programmation annuelle pour tous les élèves du cycle 1 au cycle 3.

Différents voyages scolaires seront présentés en conseil d'établissement. Ils concerneront les classes de CE1 au CM2.

4.Traitement des questions diverses

La question de la sortie des élèves a été abordée. L'établissement a dû faire face à des retards de travaux qui ont perturbés la gestion des flux d'élèves et l'équipe des assistants d'éducatifs doivent s'adapter pour limiter le temps de remise des élèves de CP à CM2 à leurs parents.

Aujourd'hui avec la mise en place des badges, de changements au niveau des règles de stationnement et une meilleure organisation interne de la gestion des activités des élèves permet de réduire ce temps. La direction s'engage à obtenir très rapidement une plus grande fluidité.

Cantine et lunch box

Dans les missions du conseil d'école, la question du règlement intérieur et du temps scolaire peut être traitée. Dans sa restructuration, une réflexion sera menée avec les parents pour optimiser le temps et proposer d'autres alternatives.

A ce jour les élèves prennent leurs repas uniquement dans les lieux prévus à cet effet comme le prévoit le règlement intérieur.

La présence de l'outil numérique dans les classes se défend pour varier les supports d'apprentissages et son usage reste avant tout pédagogique. L'utilisation scolaire des écrans se fait sans passivité et avec toujours le contrôle des enseignants. Une éducation aux addictions et dangers d'Internet font partie des enseignements et les enseignants mettent en place une politique de sensibilisation.

Les devoirs assurent un lien entre l'école et la famille, non pas pour fournir un travail supplémentaire, tout élément nouveau ou de remédiation doit être travaillé en classe mais pour assurer des ponts entre la maison et l'école.

L'ordre du jour étant arrivé à son terme, la séance s'est terminée à 18h20.